

Une info à communiquer ?
communication@domazan.fr

▼ Horaires mairie

Lundi / mardi / jeudi

8h00-12h00

14h00-16h30

Mercredi

8h00-12h00

Vendredi

9h00-13h00

Samedi

9h00-11h45

▼ Coordonnées

2 avenue des Miougraniers

Tél. : 04 66 57 03 28

mairie@domazan.fr

▼ Permanence

Monsieur le Maire assurera
une permanence

Samedi 22 février 2025

de 9h30 à 11h30

sans rendez-vous.

▼ Site internet

www.domazan.fr

▼ Facebook

@newsletter.domazan.fr

Site internet

Facebook



Création de 2 zones tampons humides artificielles (ZTHA) pour réduire encore les pesticides dans les eaux de ruissellement

Depuis le début des années 2000, les vignerons du bassin versant du Briançon (communes d'Estézargues et de Domazan) réfléchissent et travaillent à la réduction de leur impact sur l'eau. Ils ont très majoritairement adopté de bonnes pratiques agricoles, en particulier l'enherbement et le désherbage mécanique des vignes. Ces efforts ont été accompagnés par la Chambre d'agriculture du Gard, l'Agence de l'eau et la Région Occitanie, avec le soutien de fonds européens.

La quantité de produits phytosanitaires (ou pesticides) utilisées a été fortement réduite.

Dans l'objectif de compléter cette démarche, la Commune de Domazan (appuyée par l'EPTB Gardons) réalise deux « zones tampons humides artificielles » (ZTHA). Ces « bassins d'orage » un peu particuliers collectent et stockent temporairement les eaux de ruissellement d'un petit sous-bassin versant. Cette rétention permet de dégrader une partie significative (entre 50 et 100% suivant les matières actives) des pesticides présents dans les eaux de ruissellement. Ces deux bassins chemin des Bohémiennes et chemin du Vallon sont les premiers de ce type réalisés en contexte méditerranéen.

Les entreprises impliquées dans les travaux sont SPIE Batignolles (réalisation), ENTECH (maîtrise d'œuvre), Mr Yves LACOMBE (Coordination sécurité). L'opération, d'un montant global de 246 000 €TTC, est financée à 80% par l'Union Européenne (FEADER) et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée.

Les travaux sont en cours et seront achevés dans le courant du mois de mars.

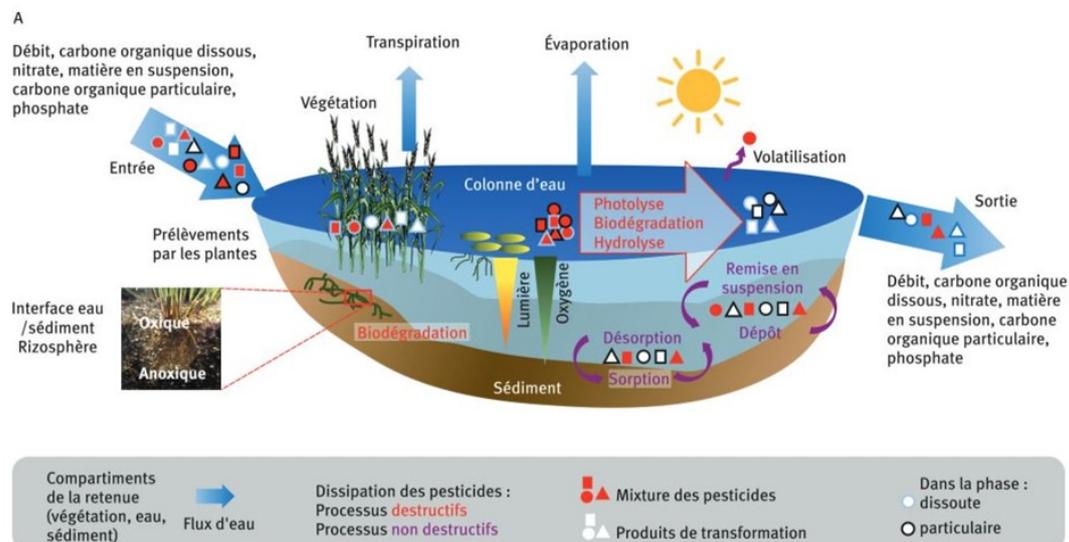


Schéma de principe du fonctionnement des ZTHA – Source CNRS, INRAE, ENGEES, Université de Strasbourg, Université de Toulouse (<https://pestipond.cnrs.fr/>)



Numéros utiles

Police Secours

17

Pompiers

18

Gendarmerie Remoulins

04 66 37 01 11

Police Intercommunale de nuit

06.37.65.44.27

Enfance Maltraîtée

0800 05 41 41

Violence femme Info

3919

Centre Antipoison

04 91 75 25 25

SAUR

04 30 62 10 00

ENEDIS Dépannage

09 726 750 30

GRDF Dépannage

0800 473 333

SMICTOM

04 90 15 17 80

Télécom Déangement

3900 / 3901 Pro



Médiathèque

04 66 04 73 73

mediatheque@domazan.fr

Mercredi

10h00 - 12h00 / 14h00 - 19h00

Judi 16h30 / 19h00

Samedi 10h00 - 12h00



Agence postale communale

Lundi / mardi / jeudi

9h00-12h00 / 14h00-16h30

Mercredi / vendredi

9h00-12h00

Samedi

9h00-11h45



Marché

Mardi matin

08h00 - 12h00

INFO

Marché du mardi matin

Adrien du stand des légumes vous fait savoir, qu'il sera absent jusqu'au 25 février, reprise le mardi 4 mars.

Comptant sur votre compréhension



Village de
DOMAZAN

Matinée citoyenne « Nettoyons notre village »

Organisée par la mairie

SAMEDI 22 MARS 2025

Rendez-vous devant la mairie à 09h30



Nous vous attendons nombreux pour ce grand nettoyage ! seul (e), entre amis, en famille chaque personne et chaque geste comptent. A l'issue de cette matinée, un apéritif déjeunatoire sera offert par la Mairie aux participants.



CONFÉRENCES PATRIMOINE Aux racines de l'impérialisme Romain

Samedi 1er mars 2025

à 15h00

Au Foyer de DOMAZAN entrée libre - tout public

En partenariat avec l'Association Pont du Gard et Patrimoine

Par Eugène JULIEN, titulaire d'une maîtrise de philosophie, diplômé de l'École Nationale Supérieure de la Santé Publique et ancien élève de l'École Nationale d'Administration.



Déjections canines : Un peu de civisme



Le ramassage des déjections canines est une obligation prévue dans le cadre du Code Pénal (article R632-1) du règlement sanitaire départemental. Il est donc obligatoire de les ramasser partout et tout le temps y compris dans les caniveaux, les espaces verts, les pieds d'arbres et les bandes plantées. Des distributeurs de sacs à crottes sont implantés dans différents endroits du village (av. des Miougraniers, rue du Four, ch. Des jardins, Pl. de l'Église, Parking école, ch. D'Audonade).

En cas de non-respect, les propriétaires négligents sont passibles d'un constat d'infraction par les agents de surveillance de la voie publiques suivi d'un procès-verbal et d'une amende de 135 €.

INFO PARTENAIRE

SMICTOM
RHÔNE - GARRIGUES

Le SMICTOM a mis à jour le règlement intérieur des déchèteries ; retrouvez le en allant sur leur site, lien ci-après : <https://smictom-rhonegarrigues.fr/>

Ou sur le site de la mairie dans la rubrique « Cadre de vie » et l'onglet « Gestion des déchets » : <https://domazan.fr/cadre-de-vie/gestion-des-dechets/>